



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

DATE ET HEURE	10 Mars 2020 à 15h00mn
PASSATION DE MARCHÉ N°	DAO/CB/MCA-M/ES-27-B/Compact
LIEU	Agence MCA-Morocco sise au : Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education-Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad – Salle de réunion du 4 ^{ème} étage et par Webinaire
ENTITE	Agence MCA-Morocco
INTITULE DU PROJET	Les travaux de réhabilitation de quinze (15) établissements scolaires dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima

PARTICIPANTS : Voir la fiche de présence en Annexe I de ce procès-verbal.

1^{ère} partie - Présentation de l'Appel d'offres

L'Agence MCA-Morocco a organisé le **10 Mars 2020 à 15h00mn** une réunion d'information afin de présenter le contenu du dossier d'appel d'offres n° **DAO/CB/MCA-M/ES-27-B/Compact** et de donner des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cet appel d'offres.

Monsieur Mohamed El Moumane, responsable de la « Passation des marchés » de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance avec une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à Monsieur Mohamed Miftah, Directeur des Infrastructures de l'Agence MCA-Morocco.

Monsieur Miftah a présenté brièvement les grands axes du Compact avant de présenter en détail, le contexte, la situation géographique ainsi que la consistance des travaux à réaliser, tels que présentés au niveau des spécifications techniques relatives au dossier d'appel d'offres susmentionné.

Il a également insisté sur quelques points importants à savoir :

1. Consistance des travaux

Les travaux de mise à niveau et des nouvelles constructions des quinze (15) établissements scolaires sélectionnés se trouvent dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (TTH).



Ces travaux sont divisés en deux (02) lots distincts et répartis comme suit :

- Lot n°5 : 8 établissements dans les Délégations Provinciales (DP) de Laârache & Tanger ;
- Lot n°6 : 7 établissements dans les DP de Tétouane & Chefchaouen.

Suite à un diagnostic technique, beaucoup de dégradations ont été relevées :

- Catégorie SSH (Santé, Sécurité, Hygiène)
 - Réhabilitation des classes, des blocs administratifs, des toilettes
 - Réhabilitation des terrains de sports et vestiaires
 - Réhabilitation réseaux divers (AEP, Assainissement)
 - Travaux d'Electricité

En concertation avec les Etablissements (dans le cadre du PEI), d'autres besoins en construction neuve ont été exprimés :

- Catégorie PEI
 - Construction de nouveaux blocs (salles multi-usage, couverture des terrains de sport, préau, vestiaires...)

Les contrats des travaux seront composés de deux tranches à savoir :

- Tranche ferme :
 - Catégorie SSH+PEI
 - Délai : 9 mois
- Tranche optionnelle :
 - En cas de disponibilité de budget, certains articles seront commandés

2. Points de vigilance

- Installation de chantier : 1 par lot à choisir parmi les établissements qui offrent les plus d'espace et moins de contraintes (accès, sécurité...);
- Qualité des travaux et des fournitures : PAQ à préparer au démarrage ;



- Déroulement des cours : essayer d'accélérer les cadence lors des vacances, weekends...: Importance de la Planification ;
 - Installation de sanitaires provisoires (2) pour les élèves ;
 - Pas d'interférence avec les élèves ;
 - Respect stricte des règles de Santé- sécurité.
3. Personnel :
- 1 Chef de projet : Ingénieur GC, 8 ans d'Expérience minimum.
 - 2 techniciens : Génie Civil + Electricité, 8 ans d'Expérience minimum.
 - 1 Responsable ESS : diplôme Bac+4 ou plus dans des domaines liés aux aspects ESS, 5 ans d'Expérience minimum.

Madame Houda Abdoh, Manager ESP du MCA-Morocco, a pris la parole afin de présenter les aspects liés à la santé, la sécurité et l'environnement ainsi que les volets du genre et de l'inclusion sociale tout en insistant sur l'importance que portent le MCA-Morocco ainsi que le MCC à ces volets.

Monsieur Amadou Seck, Procurement Agent Manager, de l'Agence MCA-Morocco, a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC en mettant l'accent, d'une part, sur les avantages comparatifs des procédures du MCC et d'autre part, sur les recommandations issues des insuffisances constatées au niveau des offres des soumissionnaires durant les évaluations passées. Il a également précisé que la soumission pour cet appel d'offres doit se faire uniquement sous format papier, que la date limite pour envoyer les demandes de clarifications est le **13 Mars 2020** et que la date limite de dépôt des offres est le **30 Mars 2020 à 15h00 min, heure locale de Rabat.**

Monsieur El Moumane, a présenté le volet relatif aux dispositions fiscales, propres aux procédures de MCC, à considérer par les soumissionnaires qui comptent soumettre leurs offres.

Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Le don MCC attribué au Maroc est exonéré de toute taxe ou impôt dont la TVA et les droits de douane. L'Agence MCA-Morocco se chargera de déposer les demandes d'exonération auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI) ou de l'Administration des Douanes en vue de l'obtention du certificat d'exonération de la TVA ou de la franchise douanière. Tous les coûts existants doivent être inclus dans la proposition financière des soumissionnaires, excepté les montants de la TVA et des droits de douane.
- **Dès réception du contrat signé**, si le Consultant attributaire du contrat est non-résident au Maroc et s'il ne dispose pas d'identifiant fiscal à la signature du contrat, il peut contacter un agent fiduciaire pour obtenir un identifiant fiscal au Maroc. Ce numéro d'identification fiscale sera porté sur la facture pro forma avant tout paiement.
- En l'absence d'un agent fiduciaire, le numéro d'identification fiscale ne sera pas requis sur la facture pro forma (code des impôts, article 115). Dans ce cas, MCA-Maroc communiquera sur

sa propre déclaration de TVA trimestrielle, le montant total établi avec des non-résidents n'ayant pas accrédité un représentant fiscal au Maroc et ayant bénéficié de l'exonération de la TVA.

- Un Consultant non-résident sera soumis à la retenue à la source de 10% (IS) pour chaque paiement. Cette retenue devra être incluse dans la proposition financière du consultant.
- Pour permettre à un Consultant de facturer en Hors-Taxe, il doit disposer d'un certificat d'exonération de la TVA sur la totalité du montant de son contrat. La demande d'exonération de la TVA qui sera déposée à la DGI se fait sur la base des factures pro forma fournies par le Consultant à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat.
- L'ICE n'est pas requis pour les Non-résidents.
- Si le Consultant est un groupement, il doit disposer d'une convention de groupement qui doit mentionner clairement le mandataire, les quotes-parts de chaque membre du groupement ainsi que leurs coordonnées bancaires, ou le compte bancaire du mandataire au cas où le groupement décide de faire le paiement en intégralité au profit du mandataire. L'exonération fiscale de la TVA sera octroyée soit à chaque membre du groupement soit au mandataire selon le schéma de facturation adopté.
- Le mandataire sera l'interlocuteur de l'Agence MCA-Morocco.
- Si le Consultant principal a recours à des sous-traitants, les sous-traitants ne bénéficient pas d'exonération de TVA mais facturent le montant TTC au Consultant. Ce dernier pourra soumettre une demande de remboursement de la TVA pour les factures réglées en TTC à la DGI selon les dispositions de l'article 103-5 du Code Général des Impôts.

« La présentation PowerPoint » déroulée lors de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et les dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II).

Les questions posées et les réponses seront présentées au niveau de la 2^{ème} partie de ce rapport.

2^{ème} partie – Questions/Réponses

Aucune question n'a été posée, les représentants du Procurement Agent ont rappelés que les entreprises ont un délai allant jusqu'au **13 Mars 2020** pour poser leurs questions en utilisant l'adresse email : procurement@mcamorocco.ma

Annexe I : Fiche de présence

Annexe II : Présentation (en Powerpoint)